



ÉDITO

Notre nouveau Président de la République appelle de ses vœux la poursuite du choc de simplification et de la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Voici pour lui une idée. Et si nous mettions fin au principe séculaire de séparation de l'ordonnateur et du comptable ?

Les esprits purs rétorqueront que ce principe qui remonte à la Révolution française, donne corps à l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme : « la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ». Sa suppression serait particulièrement mal interprétée par une opinion publique déjà très méfiante à l'égard des institutions et de ses représentants.

Mais disons-nous les choses puisque nous cherchons tous la voie d'une plus grande fluidité administrative. Qui parmi nous n'a pas souffert de l'excès de formalisme, de la lourdeur des procédures, de la redondance des tâches, et surtout, plus récemment avec la dématérialisation, du caractère inadapté des plateformes informatiques hors sol.

Tout ceci conduit inévitablement à la consommation de temps agent qui pourrait être affectée à des tâches d'une plus grande valeur ajoutée, pour par exemple optimiser le pilotage financier de nos structures publiques locales. Surtout, nous sommes entrés pleinement dans l'ère de l'économie collaborative : la confiance, la complémentarité et le dialogue entre les acteurs doivent se substituer aux échanges stériles de bordereaux... ►

Suite
en page 2

FORUM DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE LE GAZ DANS TOUS SES ÉTATS

Après la première édition consacrée à la fée électricité, le Siéml invite ses adhérents et partenaires à questionner la place du gaz dans la transition énergétique. Le programme laisse présager des interventions et des échanges nourris autour des enjeux du gaz et des initiatives locales dans ce domaine.

Pour agrémenter cette journée, nous accueillons le dessinateur belge Aster qui croquera le contenu des débats avec humour. Nous innovons également en vous permettant d'interagir avec les intervenants via une plateforme numérique, sous forme de quiz ou de questions/réponses impromptues.

La matinée sera dédiée à l'avenir des réseaux gaziers en tant qu'accélérateurs des politiques climat-énergie territoriales et au développement de la méthanisation en Maine-et-Loire. Elle sera introduite par une présentation des dernières évolutions du scénario NegaWatt.

Au programme Panorama des enjeux géostratégiques pour le gaz • Le démonstrateur collaboratif West grid synergy • La dorsale biogazière des Mauges • Après la DSP de Candé, quel développement pour les réseaux gaziers de Sorègès ? • Schéma départemental de méthanisation • État des lieux, opportunités et menaces pour la filière de méthanisation dans le Maine-et-Loire • Le poste d'injection de la Baumette, quelques jours avant son inauguration • Le méthascope, un outil au service des porteurs de projet • L'injection portée en tant que solution alternative en cas d'absence de réseau ?

L'après-midi, sera consacrée à la place du gaz dans le bâtiment du futur, neuf ou rénové, et aux perspectives pour la mobilité gaz en Anjou.

Au programme Bâtiments et consommation de gaz • Labels bas carbone, RT 2020 et gaz • Point de vue d'un conseiller énergie sur le bâti public • Le schéma régional de déploiement des stations GNV • Quelle stratégie pour développer la mobilité gaz ? • Le GNV dans la stratégie Scania • La stratégie GNV dans le Saumurois • Retour d'expérience Agribiométhane à Mortagne-sur-Sèvre.

Informations pratiques

Lieu > Terra Botanica - Angers

Horaires > de 9 h 30 à 17 h

9 h 30 - 10 h : accueil

10 h - 12 h 30 : séance plénière

12 h 30 - 14 h : cocktail déjeunatoire

14 h - 17 h : séance plénière

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Pour une meilleure organisation, pensez à imprimer le document d'inscription pour le présenter à l'accueil le jour du forum afin de le glisser dans le badge qui vous sera remis.

[www.forumdepartemental
delenergie.fr](http://www.forumdepartemental
delenergie.fr)



La 1^{re} édition en septembre 2016
avait mobilisé près de 200 auditeurs.

Des scénarii sont sur la table. On ne peut plus se contenter simplement d'introduire par stratifications successives des mesures d'assouplissement qui finissent par brouiller le système. Rapprocher physiquement le comptable public de l'ordonnateur comme cela était le cas avant que les comptables du Trésor ne prennent la main, ne suffira pas non plus.

La certification des comptes des collectivités locales constitue en revanche une piste très prometteuse. Et s'il faut continuer à donner un rôle au comptable public afin de garantir un certain niveau de contrôle, celui-ci pourrait intervenir lors d'un rapport annuel et pas systématiquement lors de chaque décaissement, même le plus infime.

La libre administration des collectivités locales et la simplification administrative sont à ce prix !

Le président du Siéml

ENQUÊTE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Ces dernières années, le Siéml a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes et de leurs structures intercommunales dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, la nécessaire accélération du développement des énergies renouvelables amène le Syndicat à s'interroger sur cette thématique.

Aussi, afin de mieux comprendre les attentes des collectivités et leur proposer un accompagnement toujours plus efficient, le Siéml lance une consultation via un questionnaire en ligne : www.sieml.fr

Un courrier d'information sera envoyé aux communes et aux EPCI du département dans les prochains jours pour préciser notre démarche. Nous les remercions par avance de prendre quelques minutes pour y répondre.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LE SIÉML MODIFICATION DES STATUTS

La modification statutaire votée par le comité syndical à la fin de l'année 2016 est effective depuis l'arrêté préfectoral du 18 août 2017. Le Siéml est dorénavant compétent en matière de création et d'exploitation d'infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz (GNV) et pour établir et mettre à jour le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MAR. 5 SEPT.	Réunion du Bureau > Siéml
MER. 6 SEPT.	Inauguration IRVE > Saint-Léger-sous-Cholet
VEN. 8 SEPT.	Inauguration IRVE > Brain-sur-Allonnes
VEN. 8 SEPT. / SAM. 9 SEPT.	Stand aux Électrofolies > Angers
VEN. 15 SEPT.	Inauguration travaux > Cantenay-Épinard
MER. 20 SEPT.	Stand à la Journée nationale de la qualité de l'air > Angers
JEU 21 SEPT.	Point presse CEP > Verrières-en-Anjou
VEN. 22 SEPT.	Forum départemental de l'énergie > Terra Botanica
SAM. 23 SEPT.	Salon du véhicule électrique > Siéml

LE SALON DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE S'AFFICHE



Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et pour sensibiliser le grand public à des modes de transport plus durables, le Siéml organise le **samedi 23 septembre**, la 2^e édition du Salon du véhicule électrique : une journée pour découvrir et tester des voitures électriques et des modes de déplacement individuels et durables (vélos, hoverboards,...).

Pour promouvoir le Salon et plus généralement l'action du Siéml en faveur de la mobilité électrique, le syndicat a animé un stand lors du championnat d'Europe de montgolfières de Brissac-Quincé et à la foire La Petite angevine de Beaupréau. L'occasion de répondre aux nombreuses questions d'usagers de véhicules électriques - et des bornes de recharge - ou de simples curieux : quel est le coût ? Comment recharger son véhicule ? Quelle est l'autonomie de la batterie ? Quelles innovations attendues ? etc. En complément des réponses apportées, ils ont été invités à se déplacer au Salon pour rencontrer les acteurs du secteur (concessionnaires, Énedis, Bouygues Énergies & Services).

Le Siéml sera également présent aux Électrofolies les 8 et 9 septembre et à la Journée nationale de la qualité de l'air organisée à Angers le 20 septembre.



www.salonduvehiculeelectrique49.fr

